



Message

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la sixième étape des travaux de restauration des bâtiments de Valère à Sion

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

En application des dispositions de la Constitution cantonale, nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de décision octroyant un crédit d'engagement pour la sixième étape des travaux de restauration du château de Valère et nous nous permettons de vous apporter les explications suivantes:

1. EXPOSE PRELIMINAIRE

1.1. Les précédentes décisions du Parlement

Le financement des travaux de restauration du bourg et de la basilique de Valère a fait depuis l'ouverture du chantier en 1987 l'objet de cinq décisions (anciennement décrets) du Grand Conseil:

- une *première décision*, votée le 14 novembre 1986 (Fr. 4'535'000.- indexation comprise, dont Fr. 1'961'000.- à charge de l'Etat), a tout d'abord permis de restaurer, entre 1987 et 1992, les toitures de la basilique et de l'ensemble du bourg, ainsi que d'engager la consolidation d'une première partie des murs d'enceinte. Cette décision approuvait la convention du 18 novembre 1985 entre l'Etat du Valais et le Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Sion, propriétaire des édifices de Valère.

- une *deuxième décision*, votée le 18 mai 1992 (Fr. 10'000'000.- dont Fr. 5'285'000.- à charge de l'Etat), a permis la poursuite des travaux entre 1992 et 1999. Ont été réalisées, dans le cadre de cette deuxième tranche de financement, la restauration de l'abside du chœur de la basilique ainsi qu'une première étape du "Musée cantonal d'histoire de Valère" à savoir la restauration et l'installation des bâtiments dits de la "Garde" et des "Communs" (bâtiments E et F). Ces deux édifices ont été rouverts au public en septembre 2000.

Divers travaux d'infrastructure technique ou d'aménagements extérieurs ont encore été réalisés dans le cadre de la deuxième étape de chantier, principalement : le renouvellement des alimentations générales du château en eau et en électricité, la suite de la consolidation des enceintes, la restauration de la rampe d'accès, la construction de toilettes publiques.

- une *troisième décision*, votée le 13 novembre 1998 (Fr. 10'000'000.- dont 5'336'500.- à la charge de l'Etat) a permis de financer les travaux entrepris de 1998 à 2006, notamment le traitement du massif occidental de la basilique : renforcement de la façade ouest, restauration de l'orgue médiéval qui lui est adossé, modification du toit de l'annexe A' et réouverture de la rose, inaugurée en juillet 2004. Les autres travaux ont concerné l'installation d'un système de défense incendie pour la basilique et le clocher et la restauration d'œuvres d'art de la basilique (tableau de l'Adoration des Mages et retables des autels secondaires).

L'autre chantier important de cette étape s'est centré sur la restauration des bâtiments C et D et leur aménagement muséographique, pour parachever le musée, installé jusqu'ici dans les bâtiments E et F. La nouvelle présentation du Musée d'histoire du Valais a été inaugurée en 2008. Une cafétéria nouvellement créée avec terrasse a été ouverte au public en 2006.

Parallèlement à ces travaux, la consolidation des enceintes et des murs de terrasse a été poursuivie selon les urgences et les menaces.

- une *quatrième décision*, votée le 17 juin 2005 (Fr. 10'000'000.- dont 4'383'500.- à la charge de l'Etat) a permis de financer les travaux entrepris de 2006 à 2018, notamment la restauration de l'enveloppe extérieure de la basilique : façades de la nef, des bas-côtés, du clocher et des chapelles du chevet, la conservation-restauration des vitraux de l'église ainsi que la réalisation d'un certain nombre de renforcements sismiques, notamment au clocher et au pignon occidental de la nef. D'autre part, la réhabilitation du massif occidental de l'église a permis de restaurer les décors de la pièce dite des «Archives», pour accueillir, dès 2014, la présentation muséographique du trésor de la basilique, exposé sous le thème général de *Valère, mil ans de prière*.

Parallèlement à ces travaux, le long travail de consolidation des enceintes et des murs de terrasse a été poursuivi et un jardin potager et conservatoire d'espèces maraîchères rares et protégées y a été aménagé.

1.2. La cinquième décision

Les montants de la cinquième décision, votée le 10 mars 2015 (Fr. 10'000'000.- dont 4'653'000.- à la charge de l'Etat) ont permis de financer les travaux des campagnes 2016 à ce jour, à savoir :

a) **Basilique de Valère (A)**. Réhabilitation complète des intérieurs de la basilique, soit la conservation-restauration des décors médiévaux aux parois et voûtements de l'église ainsi que celle de son important sol médiéval en plâtre. A l'occasion de ces travaux, le confortement sismique de la basilique a été complété dans les secteurs occidentaux de la nef et à l'extrados des voûtements (nef et bas-côtés). L'autel majeur, le jubé, le calvaire, les murs des chapelles sainte Catherine, Molitor et saint Sébastien ont également été restaurés à cette occasion. L'espace abritant le moulin, à l'ouest de la basilique a été réhabilité et aménagé en présentation muséographique et la nef a été pourvue de sièges à l'usage des célébrations, des concerts et de l'accueil des visiteurs. Les installations techniques, enfin, ont été renouvelées, à savoir l'électricité et l'éclairage intérieurs de l'église, la sécurité effraction, la sécurité feu ainsi que la gestion domotique de l'ensemble.

En façade les travaux se sont terminés par l'intervention de conservation délicate et novatrice des parements romans en plâtre de la chapelle Saint-Michel.

La réhabilitation de la basilique a été complétée par la création du mobilier liturgique correspondant au nouvel autel installé en 2014 (ambon, lutrin, porte-cierge, etc.). Celui-ci a n'a toutefois pas été financé par le crédit d'ouvrage, mais entièrement pris en charge par le Chapitre cathédral.

L'église restaurée a été inaugurée le 12 juin 2022.

Coût de la restauration du bâtiment, au 31.08.2022:	Fr.	4'603'190.—
Solde pour la restauration du bâtiment, 2022-2024 (estimation):	Fr.	600'000.—
Coût de l'installation liturgique et muséographique:	Fr.	72'000.—

b) **Aménagements extérieurs.** Comme annoncé lors de la 5^e demande de crédit, le second axe d'intervention de la 5^e décision a concerné les aménagements extérieurs du château à commencer par la lancinante et permanente question des enceintes et soutènements du site dont le renforcement est délicat mais nécessaire. Après la conservation du front sud-ouest du château, allant de la tour K à la ruine T (4^e décision), les travaux se sont concentrés et se poursuivent aujourd'hui par le redressement des soutènements du front nord-ouest du château (secteur D et R, dès 2018).

Les interventions extérieures de la 5^e décision ont également porté sur les bâtiments construits à proximité des enceintes, en particulier la consolidation de la tour du château Feuillet (tour J) et sa façade sud (terminés en 2016) ainsi que l'enveloppe de la citerne W (terminée en 2018). En ce qui concerne les cheminements extérieurs, la sécurité des accès à la Basilique a été augmentée par le rehaussement du soutènement portant le parvis de l'église. Une grande partie des cheminements extérieurs auront aussi été réalisés dans le cadre de cette tranche de financement (cheminements naturels, exercices 2023-2024). La tour d'entrée (tour I) recevra enfin (2023), une nouvelle grande porte, dotée des équipements nécessaires à la gestion et à la surveillance de l'entrée unique du site.

Coût de la réhabilitation des enceintes et des extérieurs, au 31.08.2022 :	Fr.	1'278'500.--
Coût de la réhabilitation des enceintes et des extérieurs, 2022-2024 :	Fr.	1'472'000.--
Coût de la signalétique et de la muséographie:	Fr.	35'000.--

c) **Tour sud-ouest (K).** Enfin, les travaux de consolidation à la tour K, qui ont débuté à l'automne 2022, se poursuivront durant les deux derniers exercices financés par la 5^e décision (2023-2024). Ils permettront de renforcer les structures chancelantes de la tour et de la mettre à l'abri des agressions du climat, en attendant la réalisation d'un aménagement muséographique intérieur dont les contours doivent encore être précisés (6^e décision)

Coût consolidation tour K, 2022-2024 (estimation) :	Fr.	600'000.--
---	-----	------------

d) **Etudes associées.** Les observations des nombreuses disciplines engagées à Valère (historiens, ingénieurs, archéologues, restaurateurs, climaticiens, etc.) sont régulièrement consignées dans la base documentaire informatisée de la "Cible", créée dans le cadre de la première décision et systématiquement tenue à jour depuis lors. Ces données ont fait l'objet de plusieurs publications dans des revues spécialisées et sont également à la base d'ouvrages de synthèse plus volumineux édités grâce à l'aide financière de la "Société des Amis de Valère". Une très importante synthèse des travaux et découvertes faits depuis l'ouverture du chantier de restauration du site en 1987 vient couronner en décembre 2022 cet effort de divulgation des connaissances. Ce travail interdisciplinaire richement illustré met en regard les textes de 20 auteurs de toutes disciplines confondues. La version numérique de l'ouvrage présente en plus des visualisations numériques en 3D, des vues à 360° et des extraits musicaux à l'orgue de Valère. Ce livre est publié dans la très prestigieuse collection nationale des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » sous le titre « Le bourg capitulaire et l'église de Valère » (Berne, Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 2022, 520 pp.)

Les travaux de restauration du château de Valère sont placés sous le contrôle d'une Commission de restauration composée de représentants du Vénérable Chapitre, de la Ville de Sion et de la Commission fédérale des monuments historiques, ainsi que des instances cantonales concernées (Service immobilier et patrimoine / Musées cantonaux / Office cantonal d'archéologie).

CREDIT

Montant brut selon décision du Grand Conseil	Fr. 10'000'000.—
Imputation fin 4 ^e étape	Fr. -1'015'058.—
renchérissement 2016-2021	Fr. 12'255.—
renchérissement probable 2022-2024	Fr. 460'000.—
Total des crédits de la 5e étape	Fr. 9'457'197.—

DEPENSES

Dépenses effectives au 31.08.2022 concernant la 5e étape :	Fr. 5'975'185.—
Dépenses prévues pour travaux 2022 (dès le 1.9) à 2024	Fr. 2'672'010.—
Total des dépenses (effectives et prévues) de la 5e étape	Fr. 8'647'195.—

RECETTES

Subventions perçues et à percevoir pour 2016 à 2022 (au 31.8) :	Fr. 3'213'737.--
- Confédération	Fr. 1'436'673.--
- Commune de Sion	Fr. 1'264'273.--
- Chapitre (sur l'église seule)	Fr. 512'791.--
Subventions estimées pour travaux 2022 (dès le 1.9) à 2024 :	Fr. 1'255'752.--
Total des recettes de la 5e étape:	Fr. 4'469'489.--

PART DE L'ETAT VS

Dépenses nettes effectives au 31.08.2022 de la 5 ^e étape :	Fr. 2'761'448.--
Dépenses nettes prévues pour travaux 2022 (dès 1.9) à 2024 :	<u>Fr. 1'416'257.--</u>
Total de la part cantonale pour la 5^e étape:	<u>Fr. 4'177'705.—</u>

Le solde disponible dans cette 5e décision pour les travaux des campagnes 2022 à 2024 est donc de Fr. 3'482'011.- brut, dont environ Fr. 1'640'000 pour la part de l'Etat. Il sera utilisé pour l'achèvement de la consolidation de l'enveloppe de la tour K, la suite de la consolidation des enceintes de l'angle NO du château (R), la fin de l'aménagement de la citerne (W) et de la porte principale d'accès au site (I). Une première tranche de cheminements extérieurs (cheminements « naturels ») sera également réalisée lors des derniers exercices de la 5^e décision.

Tous ces travaux font partie du programme annoncé de la 5e décision. Une fois ces travaux réalisés, le crédit d'engagement de la 5^e étape devrait laisser un solde positif de Fr. 810'000.- brut, respectivement Fr. 225'000.- net.

Afin de pouvoir poursuivre sans interruption avec les études et la restauration des derniers objets à traiter, il est prévu d'engager les crédits de la 6e décision avant l'achèvement des travaux du 5e crédit.

C'est pourquoi l'engagement d'une nouvelle décision est dès aujourd'hui nécessaire.

2. SIXIEME ETAPE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

La décision qui vous est présentée a pour but de permettre le financement d'une sixième tranche de travaux de restauration du château de Valère comprenant la conservation-restauration des autels de la basilique et l'achèvement des aménagements extérieurs du château, auxquels s'ajoute pour l'Etat, depuis le renouvellement en 2022 de la Convention de 1985, la réhabilitation de deux bâtiments dont l'entretien était jusqu'alors à la charge du Chapitre, à savoir le bâtiment anciennement occupé par la famille Wenger (bâtiment B) et son annexe orientale (bâtiment B'). Cette 6^e et dernière étape devrait s'étendre sur les exercices 2023 à 2030.

TRAVAUX

Sous réserve de problèmes techniques particuliers qui pourraient apparaître en l'un ou l'autre endroit critique du château, il est prévu d'effectuer les travaux suivants :

a) **Visite du bourg** : l'aménagement des cheminements de visite du site, entrepris dans le cadre de la 5^e décision (cheminements « naturels ») sera poursuivi et achevé durant la 6^e décision. Tout comme la rampe menant à la basilique, ces cheminements seront discrètement éclairés, en coordination avec le plan lumière développé actuellement par la Ville de Sion. Dans la mesure où le site escarpé de Valère le permettra, des dispositifs seront installés qui augmenteront la sécurité des promenades et leur accessibilité (main courantes, garde-corps, adoucissement des pentes, etc.).

Ceci va permettre la création de deux parcours didactiques accessibles en visite accompagnée.

Un premier parcours conduisant de la citerne W à la tour K offrira des vues inédites sur l'architecture. Ce parcours autour du patrimoine bâti sera agrémenté de dispositifs muséographiques permettant aux visiteurs de se familiariser avec les techniques de construction, les corps de métier et l'organisation d'un chantier à l'époque médiévale. Il permettra de mettre en valeur les aspects constructifs de ce site d'importance nationale.

Un deuxième parcours, conduisant du bâtiment E' (musée) à la tour K sera dédié aux aspects naturels exceptionnels du site de Valère inscrit au patrimoine national. Ce parcours nature, faune et flore, aménagé de dispositifs didactiques invitera les visiteurs à prendre conscience des richesses et des fragilités du site.

Les visites du site se feront essentiellement sous la conduite de guides diligentés par les Musées. Ils compléteront par leurs explications l'information dispensée à l'intérieur des salles d'exposition. L'installation des instruments de médiation nécessaire à la visite et à la découverte du bourg est également prévue dans le cadre des aménagements extérieurs de cette sixième décision.

Le coût lié à l'aménagement des parcours de visite est estimé à Fr. 1'225'934.—
Le coût lié aux dispositifs muséographiques est estimé à Fr. 283'200.—

b) **Consolidation des enceintes** : le lent et permanent travail de confortation des enceintes et soutènements du site s'achèvera au cours de la 6^e décision. Il aura accompagné les interventions à Valère depuis la seconde tranche de financement. Cette fois encore, il constituera l'un des postes principaux du financement. Aux travaux habituels de confortation s'ajoute, depuis l'année 2021, la nécessité d'éradiquer les colonies de lilas qui se développent à Valère, occasionnant un surcoût non négligeable.

Le coût de la consolidation des enceintes est estimé à Fr. 2'502'295.—

c) **Extension des sanitaires** : le groupe sanitaire réalisé entre 1993 et 2010 sous la terrasse dite « Wenger » est aujourd'hui insuffisant dans sa capacité : pour répondre à l'affluence actuelle des visiteurs il doit être agrandi, en occupant le secteur qui lui est adjacent à l'est. Les montants d'un tel agrandissement sont importants, l'expérience acquise en 1993 ayant montré que les remblais de ladite terrasse ne sont rien d'autre que les déblais provenant des travaux de restauration de la basilique entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. Ils sont donc très riches en vestiges historiques et monumentaux (anciens autels, anciens décors peints, etc.) impliquant une fouille minutieuse sous suivi archéologique.

Le coût d'extension du bloc sanitaire est estimé à Fr. 585'200.—

d) **Basilique (A)** : le programme de restauration de la basilique présenté dans le cadre de la 5^e demande de financement a explicitement remis à une phase ultérieure les travaux de conservation-restauration des autels de la basilique. Ils sont donc proposés ici dans le cadre de la présente demande de financement. Les interventions porteront sur la totalité des autels (5 en tout et pour tout). La question de la remise en place des volets du fameux orgue du pignon sud fait aussi partie des dernières opérations de restauration des objets de Valère. Enfin une fouille du sol de la chapelle Molitor est prévue dans le cadre de cette dernière demande de financement.

Le coût de la 6^e étape de restauration de l'église est estimé à Fr. 770'070.—

e) **Bâtiments (B-B')** : la convention d'usufruit passée entre le Chapitre et l'Etat du Valais le 18 novembre 1985, n'avait pas inclus les bâtiments B et B', notamment en raison de leur usage comme habitation du sacristain de l'époque, M. Wenger. Entre temps ces locaux ont été libérés et pourront dorénavant, après assainissement et aménagement, servir à y loger l'aumônerie, actuellement située dans une aile du bâtiment des Calendes (C). La mise en place de ce programme rationnel passe donc par la rénovation des bâtiments B et B' de manière à pouvoir les traiter dans la continuité du chantier. A cet effet, la convention de 1985 a été modifiée pour y intégrer ces bâtiments et constituer une extension de l'usufruit

Ce rattachement permettra d'assurer la préservation de ces deux édifices dans le futur avec la même participation financière du Chapitre que celle qui s'applique aujourd'hui aux travaux de conservation de la basilique. La réhabilitation des bâtiments B et B' a donc été intégrée à la présente demande de crédit : elle devrait offrir au Chapitre un lieu d'accueil permanent des pèlerins à Valère, parallèlement à l'accueil des visiteurs qu'assure aujourd'hui le Musée.

Le coût de restauration des bâtiments B et B' est estimé à Fr. 1'472'310.—

L'aménagement des locaux n'est pas subventionné et reste à la charge intégrale du Chapitre.

f) **Bâtiment des Calendes (C)** : le transfert de l'accueil pastoral dans les bâtiments B et B' libèrera le logement que le Chapitre occupe aujourd'hui au rez-de-chaussée supérieur du bâtiment des Calendes (C). L'appartement sera donc rattaché aux espaces dédiés au Musée. Ce dernier y installera une présentation proposant une interprétation renouvelée du site à la lumière de l'ensemble des découvertes faites à l'occasion du chantier qui s'achève. Cet espace d'interprétation offrira une visite immersive grâce aux connaissances actuelles, transcrites en représentations 3D.

Le coût du réaménagement du bâtiment C est estimé à Fr. 199'500.—

Le coût de l'installation muséographique est estimé à Fr. 377'600.—

L'installation muséographique n'est pas subventionnée et reste à la charge intégrale de l'Etat.

g) **Tour sud-ouest (K)** : la structure de la tour ayant été consolidée lors de la précédente tranche de financement (5^e décision), les interventions de la 6^e décision consisteront à y installer une présentation de type muséographique permettant de comprendre, depuis ce point de vue privilégié, la progressive occupation de la vallée du Rhône par les activités humaines. Sont donc chiffrées ici, aussi bien la réalisation des planchers intérieurs nécessaires aux installations muséographiques que les installations de la scénographie proprement dites.

Cette dernière tranche de travaux à la tour sud-ouest soulèvera une question qui sera certainement débattue : la restitution ou non de son toit pyramidal, qui n'existe plus aujourd'hui, mais sur lequel des éléments d'informations importants subsistent, en particulier des photographies de la fin du siècle dernier, rendant une restitution de ce couverture ancien tout-à-fait plausible.

Le coût de la transformation du bâtiment est estimé à: Fr. 469'240.—
Le coût de l'installation muséographique est estimé à : Fr. 330'400.—

L'installation muséographique n'est pas subventionnée et reste à la charge intégrale de l'Etat.

h) **Jardin dit Wenger** : l'entretien du jardin « dit Wenger » sera réalisé dans le même esprit que le jardin potager situé devant les bâtiments du Musée afin de valoriser cet espace dans le cadre de l'accueil des publics.

FINANCEMENT

Le crédit demandé est de Fr. 8'300'000.- brut. Il doit permettre de poursuivre les travaux au rythme annuel actuel, soit avec un montant, à inscrire au budget, situé entre Fr. 900'000.- et Fr. 1'200'000.- de dépense brute par année. Ces montants mis annuellement à disposition du chantier permettent l'avance régulière des travaux à un rythme, certes lent, mais compatible avec les impératifs de la restauration d'un ensemble aussi précieux que celui de Valère.

Sur les 8.3 millions de travaux de cette 6^e étape, environ 95% sont subventionnables.

Les taux de participation appliqués se basent sur la Convention du 18 novembre 1985, revus selon les dispositions fédérales introduites par la RPT. Ainsi les contributions sont fixées à 25% pour la Confédération, 22% pour la commune de Sion et 11% pour le Chapitre.

Selon la nature des travaux prévus ci-dessus, la répartition des coûts entre les différents partenaires est prévue ainsi :

- subventions de la Confédération (25%):	Fr. 1'735'840.--
- subventions de la Commune de Sion (22%):	Fr. 1'527'539.--
- participation du Chapitre (11% sur la basilique et les bât.B-B'):	Fr. . 246'662.--
- part cantonale :	<u>Fr. 4'789'959.--</u>
Total :	Fr. 8'300'000.--

La subvention fédérale sera prélevée dans les montants annuels mis à disposition par période de 4 ans, selon conventions-programmes établis entre l'Office fédéral de la culture et l'Etat du Valais. Etant donné le montant annuel de Fr. 863'500.- que la Confédération a inscrit dans la Convention-programme 2020-2023 pour le subventionnement des monuments historiques, des sites et de l'archéologie du Canton du Valais, le montant qui devra être réservé chaque année à la restauration de Valère (env. 250'000.-) occupera une part importante de ce crédit.

La subvention communale s'inscrit dans la continuité des étapes précédentes, subventionnées par la Commune de Sion à hauteur de 22% des travaux subventionnables. Cette subvention repose sur les dispositions contenues dans la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites, révisée à l'introduction de la RPT II en 2011.

La contribution du Chapitre de la Cathédrale a été confirmée par ce dernier en date du 15 mars 2018.

L'estimation des coûts du devis général a été effectuée essentiellement sur la base des prix moyens des travaux des 5 étapes précédentes. Tenant compte du fort renchérissement intervenu depuis 2021, les coûts moyens ont été majorés de 10%, de manière à ce qu'ils correspondent au prix du marché d'avril 2022, dont l'indice suisse du renchérissement pour les subventions aux constructions servira de référence pour le calcul d'éventuels renchérissements futurs.

RECAPITULATION :

	Total	Chapitre 11%	Confédération 25%	Commune Sion 22%	Total Subventions	Canton Solde
Eglise A et Bâtiments B-B'	2'242'380	246'662	532'565	468'657	1'247'884	994'496
Aménagements muséographiques (non subventionnés)	991'200					991'200
Autres travaux subventionnés	5'066'420		1'203'275	1'058'882	2'262'157	2'804'263
TOTAL	8'300'000	246'662	1'735'840	1'527'539	3'510'041	4'789'959

La charge nette pour l'Etat du Valais s'élève donc à Fr. 4'789'959.- à répartir sur 8-10 ans à raison d'environ Fr. 500'000.- en moyenne par année.

Ce montant sera prévu aux budgets de l'Etat en fonction de ses disponibilités et conformément aux plans financiers correspondants. Un montant plus élevé permettrait d'accélérer les travaux et un montant plus faible les ralentirait évidemment, avec d'inévitables renchérissements.

BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

Parallèlement aux travaux d'assainissement et d'aménagement des lieux, le développement de l'accueil sur le site, et plus particulièrement dans sa Basilique, il est d'ores et déjà nécessaire de prévoir l'engagement de ressources humaines supplémentaires, distinctes de l'équipe du Musée d'histoire du Valais, correspondant à 3 EPT (technicien spécialisé et médiation culturelle). Sans ces ressources supplémentaires, la mise en valeur de l'exploitation rationnelle du site rénové serait compromise.

3. AVENIR ET ENTRETIEN DU SITE

A l'issue de la 6e étape de chantier, l'essentiel des travaux de réhabilitation du château et de la basilique aura été fait. Alors s'achèvera le chantier « séculaire » de Valère, engagé en 1986, cent-dix ans après la grande opération qui restaura, elle aussi, l'ensemble du site entre la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle (1876-1919).

Mais l'achèvement des travaux actuels de restauration ne marquera pas pour autant la fin des interventions à Valère. Pour maintenir le niveau de conservation atteint aujourd'hui, un travail de maintenance du site devra emboîter le pas aux dépenses investies ces dernières décennies : à l'effort de restauration succède toujours un effort de conservation, moins onéreux que le premier mais plus étendu dans le temps, de manière à prévenir et à ralentir au mieux les processus d'altération monumentale.

La sixième décision prévoit de livrer à cet effet un cahier des charges d'entretien et de gestion du château historique de Valère, listant les opérations de conservation nécessaires à la bonne maintenance patrimoniale du site, avec estimation de leur coût annuel.

4. CONCLUSIONS

Valère appartient au patrimoine de toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Il constitue non seulement le monument le plus important du canton, mais aussi l'un des plus connus de notre pays. Nous nous devons de poursuivre les travaux de conservation entrepris. Ils sont nécessaires à la réhabilitation de cet ensemble exceptionnel en le mettant à l'abri des agressions du temps pour le siècle à venir. En accordant les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de restauration, le Parlement attestera de l'intérêt qu'il porte à un ensemble dont la qualité est reconnue sur le plan international, afin qu'il demeure un des fleurons du patrimoine de notre canton.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons avec le présent message, vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le

Le président du Conseil d'Etat : **Roberto Schmidt**
Le chancelier d'Etat : **Philipp Spörri**

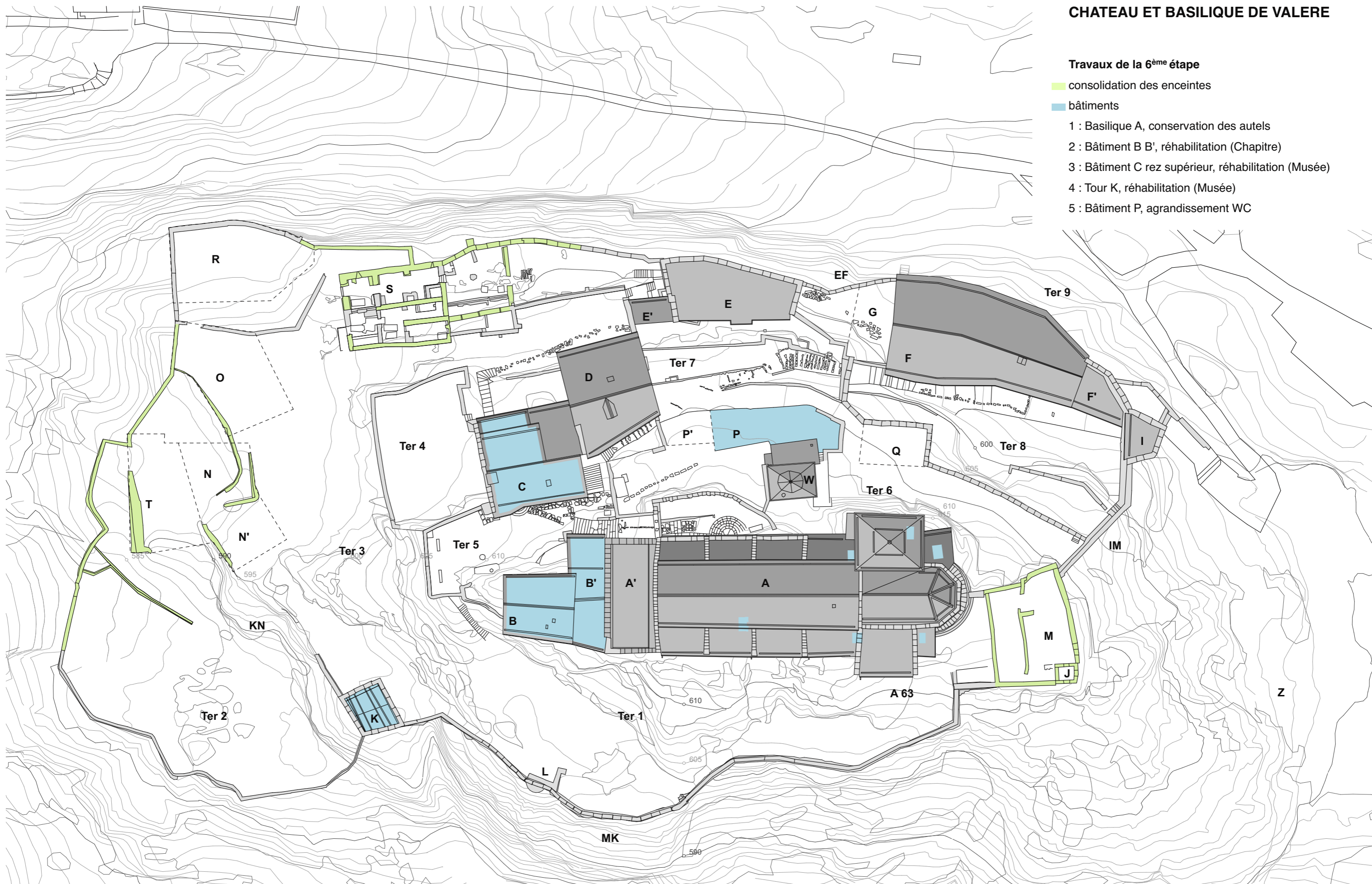
CHATEAU ET BASILIQUE DE VALERE

Travaux de la 6^{ème} étape

consolidation des enceintes

bâtiments

- 1 : Basilique A, conservation des autels
- 2 : Bâtiment B B', réhabilitation (Chapitre)
- 3 : Bâtiment C rez supérieur, réhabilitation (Musée)
- 4 : Tour K, réhabilitation (Musée)
- 5 : Bâtiment P, agrandissement WC



A BASILIQUE
A' ANNEXE (MOULIN)
B MAISON (AUMONERIE)
B' ANNEXE (ESCALIER)
C MAISON DES CALENDES

D MAISON DU GRAND DOYEN
E MAISON DE LA GARDE
E' ANNEXE (COUVERT)
F MAISON DES COMMUNS
F' ANNEXE (PORTIER)

G TERRASSE
I TOUR D'ENTREE
J TOUR SUD-EST
K TOUR SUD-OUEST
L TOUR SUD

M MAISON (FEUILLET)
N MAISON
N' ANNEXE DE N
O MAISON
P MAISON

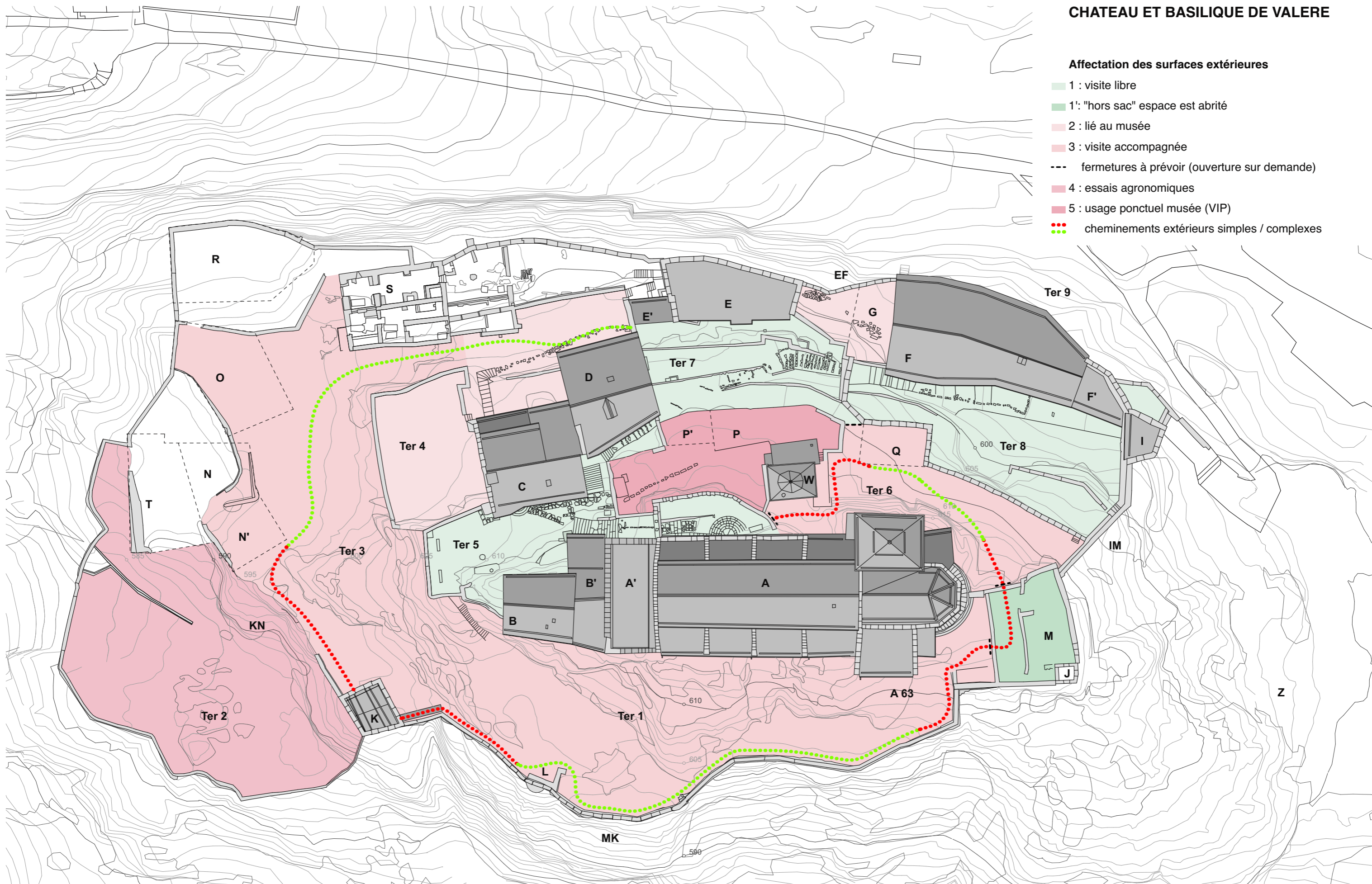
P' WC
Q MAISON
R MAISON
S MAISON
T DÉPOT

W PAVILLON (CITERNE)
Z SECTEUR GENERAL
MK ENCEINTE
KN ENCEINTE
EF ENCEINTE
IM ENCEINTE

CHATEAU ET BASILIQUE DE VALERE

Affectation des surfaces extérieures

- 1 : visite libre
- 1' : "hors sac" espace est abrité
- 2 : lié au musée
- 3 : visite accompagnée
- fermetures à prévoir (ouverture sur demande)
- 4 : essais agronomiques
- 5 : usage ponctuel musée (VIP)
- cheminements extérieurs simples / complexes



A BASILIQUE
A' ANNEXE (MOULIN)
B MAISON (AUMONERIE)
B' ANNEXE (ESCALIER)
C MAISON DES CALENDES

D MAISON DU GRAND DOYEN
E MAISON DE LA GARDE
E' ANNEXE (COUVERT)
F MAISON DES COMMUNS
F' ANNEXE (PORTIER)

G TERRASSE
I TOUR D'ENTREE
J TOUR SUD-EST
K TOUR SUD-OUEST
L TOUR SUD

M MAISON (FEUILLET)
N MAISON
N' ANNEXE DE N
O MAISON
P MAISON

P' WC
Q MAISON
R MAISON
S MAISON
T DÉPOT

W PAVILLON (CITERNE)
Z SECTEUR GENERAL
MK ENCEINTE
KN ENCEINTE
EF ENCEINTE
IM ENCEINTE